

Electricité « verte » : comprendre les différentes offres des fournisseurs d'énergie

Dans un contexte de prise de conscience des enjeux environnementaux, la plupart des fournisseurs d'énergie proposent aujourd'hui des offres d'électricité dites « vertes ». Mais cette appellation regroupe en réalité des offres bien différentes. Explications.

Le terme d'électricité « verte » se réfère à de l'électricité produite uniquement à partir de sources d'énergies renouvelables, comme l'énergie solaire, éolienne, géothermique, hydraulique, houlomotrice, marémotrice ou encore l'énergie issue de la biomasse (bois, biogaz...).

Une offre est dite « verte » lorsque le fournisseur s'engage à produire ou acheter (en France ou en Europe) autant d'électricité d'origine renouvelable que ce que consomment les clients de cette offre. Pour prouver cela, il doit passer par un mécanisme de certification européen, appelé « Garanties d'origine ». Ces dernières prennent la forme de certificats électroniques. Le réseau électrique français ne permettant pas à lui seul de distinguer d'où vient l'électricité lorsqu'elle est livrée au consommateur, ces certificats sont la seule façon de tracer l'origine de l'électricité renouvelable. A noter qu'ils peuvent être échangés indépendamment de l'électricité qu'ils certifient.

Si l'écrasante majorité des fournisseurs d'offres « vertes » se contentent d'acheter des Garanties d'Origine, d'autres ont un engagement plus élevé auprès notamment des producteurs d'énergie renouvelable basés en France. Depuis 2021, ils sont

reconnaissables grâce au label VertVolt mis en place par l'ADEME, agence de la transition énergétique, qui distingue deux niveaux d'engagement possibles :

– Le niveau « engagé » prouve qu'en plus des Garantie d'origine, les fournisseurs achètent leur électricité à des producteurs d'énergies renouvelables basés en France.

– Le niveau « très engagé » prouve qu'au-delà de se fournir auprès des producteurs basés en France, au moins 25 % de cette électricité provient d'installations récentes mises en place par des collectivités territoriales avec une gouvernance partagée ou par d'autres acteurs mais sans soutien public.

Ce label est un indicatif précieux pour les consommateurs qui souhaitent s'engager plus fortement dans la transition énergétique, et dans le développement des énergies renouvelables en France. L'information est précisée à la souscription d'une offre et dans les conditions générales de vente.

Il est possible de comparer objectivement les offres des fournisseurs d'électricité sur le site du médiateur national de l'énergie www.energie-info.fr

Heol est l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix. Elle offre un conseil neutre et gratuit sur la transition énergétique et le climat. Plus d'information au 02 98 15 18 08 ainsi que sur www.heol-energies.org et les réseaux sociaux.